

Annexe 1

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BE2FR)	Constitution du dossier de candidature et circuit de transmission
--	--

Les agents remplissant les conditions requises pour se porter candidat à la liste d'aptitude doivent :

1) Faire acte de candidature et compléter le dossier correspondant à leur cycle d'intervention

- compléter l'annexe correspondant à leur cycle d'intervention (annexe 2 ou 3) ;
- joindre la copie du diplôme le plus élevé et, le cas échéant, l'attestation de qualification pédagogique ;
- soumettre leur dossier de candidature à leur chef d'établissement au plus tard le 18 mars 2021

2) Transmettre leur déclaration de dépôt de candidature

- compléter l'annexe 4 de déclaration de dépôt de candidature ;
- adresser cette annexe par mail à l'adresse: LA.eaprive.sg@agriculture.gouv.fr au plus tard le 18 mars 2021.

Si l'envoi de cette déclaration ne conditionne pas l'éligibilité de la candidature des agents, elle leur garantit une traçabilité du suivi de leur dossier.

Calendrier

Acteur	Action (s)	Destinataire	Date limite
Candidat	Il constitue le dossier (annexe 2 ou 3 complétée et accompagnée au besoin de pièces justificatives) et transmet ce dernier	Chef d'établissement	18/03/21
Candidat	Il transmet son dépôt de candidature (annexe 4) sur l'adresse mail dédiée	BE2FR LA.eaprive.sg@agriculture.gouv.fr	18/03/21
Chef d'établissement	Il vérifie les dossiers des agents et émet un avis. Il les transmet par courrier avec un bordereau d'envoi	SRFD/SFD	02/04/21
SRFD/SFD	Il vérifie les dossiers reçus et émet un avis. Il les transmet par courrier. Parallèlement, il envoie la maquette au BE2FR sur l'adresse mail dédiée	BE2FR	16/04/21
SRFD/SFD	Il envoie la maquette régionale complétée sur l'adresse mail dédiée	BE2FR LA.eaprive.sg@agriculture.gouv.fr	16/04/21

TOUT DOSSIER TRANSMIS HORS DELAI, POSTERIEUREMENT AU 18 MARS 2021, NE SERA PAS PRIS EN COMPTE